COMMUNE DE CHANTEUGES

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2021

Le conseil municipal de Chanteuges s'est réuni vendredi 16 AVRIL 2021 sous la présidence de Mme Sandrine ROUX maire et en présence des conseillers : Colette BERAUD, Véronique LEBRETON, Romain BAYOUT, Arnaud TESTUD, Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL, Julien VIZADE, Hervé VISSAC. Nicolas MATHIEU est excusé et donne pouvoir à Romain BAYOUT, et Annie PAGE est nommée secrétaire de séance.

Madame le maire demande d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire : embauche d'un remplaçant en vue de l'arrêt de travail de Pascal MERLE à compter du 19 avril

1) LE CONSEIL VALIDE LE PV DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021

2) AFFECTATION DES RESULTATS:

Pour le CCAS et pour info : le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de - 71.88€ pour 2020 auquel s'ajoute un report déficitaire de 2019 de - 286.04€, ce qui fait un total de - 357.92€. Il sera affecté en totalité à la section Fonctionnement Dépenses et a été voté par les membres du CCAS.

Pour la boulangerie : on remarque un excédent de fonctionnement de +1 574.98€ pour 2020 et un report de 2019 de + 422.99€ ce qui fait un total de + 1 997.97€ qui sera affecté pour +1 575.02€ en recette d'investissement et +422.95€ en recette de fonctionnement et un déficit d'investissement de -487.79€ auquel il faut ajouter le report N-1 de -1087.23€ ce qui fait un total de -1 575.02€ affecté en dépenses d'investissement. 11 POUR

<u>Le budget assainissement</u> présente un excédent de fonctionnement de +29 105.38 € qui sera affecté en recettes de fonctionnement et un excédent d'investissement de +264 712.71€ auquel on déduit un report de 2019 de -253 579.51€ ce qui fait un total de +11 133.20€ affecté en recettes d'investissement. 11 POUR

<u>Le budget général</u> affiche un **excédent en fonctionnement** de +53 109.93€ pour 2020 auquel on ajoute le report 2019 de +75 433.95€ ce qui fait un total **de +128 543.88€** à affecter en **recettes de fonctionnement** et un déficit d'investissement de -61 491.03€ pour 2020 auquel on ajoute le report d'excédent 2019 de +195 487.16€ ce qui fait un total de **+133 996.13€** à affecter en totalité à la section Investissement Recettes. **11 POUR**

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

<u>CCAS</u>: pour équilibrer le BP en **Fonctionnement Recettes et Dépenses (3857.92€),** la commune provisionnera 3 107.92€. (Ce budget a été voté par les membres du CCAS).

BOULANGERIE : Le BP en **Dépenses d'investissement et en Recettes** s'équilibre à **3 217.56€. Le** BP en **Dépenses de Fonctionnement et en Recettes** s'équilibre à **3 072.95€. 11 POUR**

ASSAINISSEMENT: le BP est équilibré à 80 609.38€ en Dépenses et Recettes de Fonctionnement et 77 131.20€ en Recettes et Dépenses d'Investissement. 11 POUR

<u>COMMUNE</u>: le BP s'équilibre à **507 264.88€ en Fonctionnement Dépenses et Recettes**. Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général et de gestion 157.700€ + 97 265€ et les charges de personnel 133 726€ qui sont équilibrées par la recette de l'impôt 206 847€ et les dotations 123 414€ + les locations 30 000€.

Pour la section Investissement les Dépenses et Recettes s'équilibrent à 356 967.62€.

L'investissement bénéficie en recette d'un excédent reporté de 133 996.13€ et du virement de la section de fonctionnement 163 357.49€, les dépenses sont budgétées principalement en immobilisations corporelles 11 POUR

4) RENOUVELLEMENT BAIL AVEC TDF: 11 POUR

La commune de Chanteuges possède une parcelle 254 m2 sur la commune de Saint Julien des Chazes (section AC N°376) sur laquelle est implanté un pylône TDF. Le bail qui régit cette location arrive à échéance le 10 juillet 2021. Après négociation, Madame le Maire obtient le paiement d'un loyer annuel de 2 000€ (réajusté à la hausse au 1er janvier de chaque année), auquel viendra s'ajouter le même loyer si des antennes de téléphonie ou autre viennent s'y implanter. Le présent bail courra pour une durée de 20 ans.

5) <u>DETERMINATION D'UN RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE : 11 POUR</u>

Les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ont été supprimés pour les remplacer par un ratio « promu-promouvable ». Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents qui peuvent être promus à un grade supérieur. Afin de faciliter le management du personnel, compte tenu du faible nombre au sein de notre collectivité, il est proposé de fixer ce ratio à 100% pour tous les avancements de grade et de laisser au maire le choix de proposer ou pas un agent à l'avancement de grade.

6) PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

Julien VIZADE qui a travaillé à l'élaboration de ce document le présente au conseil : ce document est un arrêté et n'est donc pas soumis au vote.

L'article 1 énumère les enjeux auxquels la commune souhaite répondre de 2021 à 2026.

L'article 2 porte sur la promotion et la valorisation des parcours professionnels avec l'avancement de grade, promotion interne et la nomination par concours.

Par l'article 3 la commune s'engage à vérifier et (ou) à mettre en place les actions en faveur de l'égalité femmes / hommes.

L'article 4 précise que ces lignes directrices sont en place pour 6 ans.

Par l'article 5 les parties sont informées de la possibilité de recours devant le Tribunal administratif, ceci dans un délai de 2 mois.

7) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- a. La FNATH section de Langeac : Après débat il est décidé d'octroyer exceptionnellement une subvention de 50€. 7 POUR / 2 ABSTENTIONS (qui préféreraient prêter la salle des fêtes pour le traditionnel repas comme fait précédemment) / 2 CONTRE
- b. FESTIVAL de GUITARES : 400€ si l'animation peut avoir lieu 9 POUR / 2 ABSTENTIONS

8) EMPLOI D'UN AGENT EN REMPLACEMENT de PASCAL MERLE :

Nicolas PORTAL expose au conseil la situation particulière de Pascal MERLE qui sera en arrêt de travail à partir du 19 avril 2021. La saison de tonte d'herbe arrivant, il paraît nécessaire de recourir à un remplacement d'agent. Il propose de signer un contrat de 15 heures hebdomadaire du 19 avril 2021 au 19 juin 2021

Gaétan PAGES candidat à l'emploi saisonnier diffusé sur « FB Village de CHANTEUGES » serait disponible les jeudis et vendredis et satisfait aux critères exigés pour le poste.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le maire lève la séance

Annie PAGE